

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ces deux dossiers viennent en complément de ce que nous avons proposé déjà l'année dernière, de manière à améliorer l'accès de tous à nos musées et à la culture, et plus particulièrement les jeunes. Nous proposons deux délibérations, l'une qui concerne les gratuités pour une certaine catégorie de public, et l'autre sur les gratuités concernant les coopérations des musées avec le réseau associatif autour de projets discutés et pour lesquels nous proposons des conventions.

Voilà, au moment où la nuit des musées a montré combien il y a un engouement important vis-à-vis de nos collections ici et dans le reste de notre Pays, je crois que ce complément est important.

Avis favorable de la Commission sur ces deux rapports.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce soir sont soumis au vote de notre assemblée deux dossiers qui peuvent passer inaperçus dans le volume de notre séance de ce soir, mais qui sont à relever dans la contribution qu'apporte notre ville aux populations les plus défavorisées en matière d'accès à la culture.

Tout d'abord ce dossier n° 2417 qui concerne une nouvelle tarification dans les musées municipaux notamment pour les bénéficiaires du RSA, les personnes non imposables, celles en situation de handicap avec leur accompagnateur. Tous ces publics seront désormais reçus gratuitement dans nos musées.

Ensuite, le dossier 2425 qui préconise un renforcement des partenariats entre la Ville de Lyon et les associations afin de rendre les collections de nos musées accessibles au public le plus large et visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Cet accès à la culture ne doit pas être considéré comme un luxe inaccessible aux personnes en grande difficulté, mais être au contraire, un facteur de consolidation sociale. La pauvreté s'accroît pour les personnes âgées, les retraités, les difficultés rencontrées par les jeunes et les femmes sont particulièrement importantes car l'année 2009 a été une année marquée par la crise économique et financière.

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a inscrit l'accès à la culture parmi les droits fondamentaux. Or, nous savons que le budget global du Ministère de la Culture et de la Communication ne profite qu'à un quart seulement de la population, déjà la plus favorisée.

C'est pourquoi au nom du Groupe GAEC, je voulais dire combien les mesures de la Ville de Lyon prises en direction de ces populations sont essentielles à la transformation sociale, à la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.

En conclusion, permettez-moi de vous citer un texte paru dans la revue d'ATD Quart Monde de 2008 : « Les gens pensent qu'il suffit aux pauvres d'avoir un bout de toit et un morceau de pain pour les rendre heureux. Le toit et le pain sont importants, mais la culture est essentielle, elle donne du sens à la vie, elle donne envie de se battre ».

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)